

FORMULE 29B

Loi sur les tribunaux judiciaires

DÉFENSE À LA MISE EN CAUSE

(titre avec l'intitulé de l'instance conformément à la formule 29A)

DÉFENSE À LA MISE EN CAUSE

1. Le tiers mis en cause reconnaît les allégations faites aux dispositions _____ de la mise en cause.
2. Le tiers mis en cause nie les allégations faites aux dispositions _____ de la mise en cause.
3. Le tiers mis en cause n'a pas connaissance des faits allégués aux dispositions _____ de la mise en cause.
4. *(Indiquer sous forme de dispositions distinctes et numérotées consécutivement chaque allégation de fait pertinent à l'appui de la défense à la mise en cause.)*

(date)

(nom, adresse et numéro de téléphone de l'avocat du tiers mis en cause ou du tiers mis en cause)

DESTINATAIRE : *(nom et adresse de l'avocat du défendeur ou du défendeur)*